

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 16 |
| Présents : | 10 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Excusés : | 3 |
| Absents : | 2 |
| Non participé au vote : | 1 |
| Votants : | |
| * voix pour : | 13 |
| * voix contre : | 0 |
| * abstention(s) : | 0 |

Mercredi 13 novembre 2024, à 20h30, en vertu de la convocation du jeudi 07 novembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice
M. DAGNAUD Christian ne prend pas part au vote

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à DUPUY Cédric), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain)

Etaient absentes : Mme LAFORGE Julie, Mme LEOMENT Adeline

A été nommé secrétaire : Monsieur MARAIS Alain

**2024-08-002 ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ SUR LA PARCELLE
CADASTRÉE AN 276**

Vu le droit de préemption exercé par Monsieur le Maire en date du 18 octobre 2024 sur le bien cadastré section AN n° 276, situé 1 rue de l'Eglise 16130 GENSAC LA PALLUE d'une superficie de 00 ha 06 a 84 ca,

Considérant le projet communal de réalisation d'un local communal permettant d'y recevoir un pôle privé petite enfance. Cette structure accueillera notamment des jeunes enfants de 0 à 3 ans ainsi que toute activité en lien avec la petite enfance,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'acquérir le bien concerné cadastré section AN n° 276, situé 1 rue de l'Eglise 16130 GENSAC LA PALLUE d'une superficie de 00 ha 06 a 84 ca, au prix de 75 000.00 euros, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière de 5.000.00 euros,
- De prendre en charge les frais notariés,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents,

AR Prefecture

016-211601505-20241113-202408002-DE
Reçu le 15/11/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur DAGNAUD ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 15/11/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 15/11/2024

Transmis au contrôle de légalité 15/11/2024